



Avenir Environnement en Pays d'Iroise

Avril 2024 : évacuation des eaux de la station d'épuration de St Denec (Porspoder) dans l'anse St Gildas (Lanildut).

Le Tribunal Administratif a retoqué le projet de la CCPI. Mais celle-ci continue à tout faire pour mettre en œuvre son « projet ».

Après le déclassement de la plage du Crapaud, celle-ci remet en cause le caractère conchylicole de l'Aber Ildut...

Un petit rappel de cette histoire sans fin !



Table des matières

1	Résumé	3
2	Le Pays d'Iroise	3
3	Etat des lieux	4
4	Les travaux	4
5	Etudes bâclées	5
6	Et l'évacuation.....	7
7	Le tribunal.....	7
8	Et maintenant ?.....	8





Associations (AEPI, APPCL, ERB) : 1 – CCPI : 0

Immense plaisir ! Mais méfiance

1 Résumé

Comment dépenser, on parle de 2M€, en toute opacité ? facile pour la CCPI (Communauté des Communes du Pays d'Iroise) ! je construis un dossier erroné, je creuse, je buse, je change de tracé. J'oublie juste comment évacuer tout cela !

Depuis quelques années les associations AEPI (Avenir Environnement en Pays d'Iroise), APPCL (Association pour la Protection de la Côte des Légendes), ERB (Eau et Rivières de Bretagne) tentent d'arrêter les travaux permettant le déversement non justifié des eaux d'une station d'épuration (Le Denec à Porspoder) dans l'Aber-Ildut (anse St Gildas à Lanildut).

En fait, on creuse de St Denec à St Gildas, on pose des buses et on veut déverser les eaux usées dans l'Aber Ildut. Projet onéreux, non correctement finalisé (les opérations de déversement ne sont toujours pas validées, mais les buses sont arrivées à St Gildas), projet lancé grâce à l'écriture et la mise à disposition aux autorités d'un dossier erroné, et des simili-études sur des solutions alternatives (dont on ne trouve plus la trace).

Les travaux ont donc été, en très grande partie, réalisés, en toute opacité. Des sommes importantes ont été gaspillées en pure perte (en fait plus de 2 M€, il semble). Manifestement la CCPI avait intérêt à lancer ces travaux de terrassement au plus vite.

A ce jour le Tribunal Administratif a suspendu les travaux, et annulé l'autorisation donnée par le Préfet du Finistère.

Les déversements dans l'Aber Ildut n'auront potentiellement pas lieu, même si un gros doute subsiste. En tout cas les zones humides ont été dégradées, et beaucoup d'argent gaspillé.

Au final, que va faire le Préfet du Finistère, que va faire le président de la CCPI ?

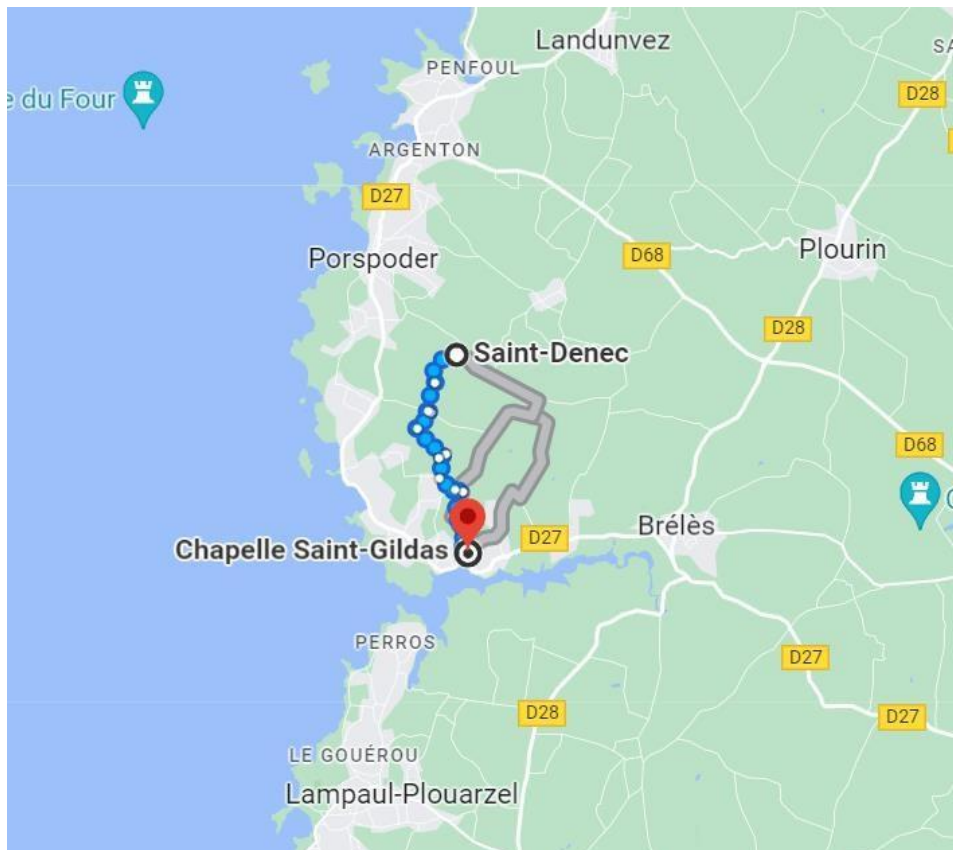
2 Le Pays d'Iroise

Vivre au Pays d'Iroise n'est pas de tout repos. Dans cette région, à l'ouest du Finistère, face à l'Océan Atlantique et à la Mer d'Iroise, la Communauté des Communes du Pays d'Iroise règne en maître, nous (les différentes associations) tentons juste de préserver notre environnement et de lutter contre différents projets qui bien souvent ont été cachés à l'ensemble de la population et mettent à mal la biodiversité, nos plages, notre bocage, notre eau..

Beaucoup ont entendu parler de la station d'épuration de St Denec à Porspoder, mais ils n'ont peut-être pas connaissance des informations, actions et discussions passées, ni bien sûr des travaux ... d'où ce rapide résumé !



*L'Aber Ildut à Lanildut.
Vue sur l'estuaire.*



Carte globale :

*Porspoder et
St Denec,*

*Lanildut, St
Gildas et l'Aber
Ildut,*

Brélès

La Mer d'Iroise

3 Etat des lieux

Au départ, c'est « à peu près simple » :

- Les eaux usées collectées dans trois communes (Lanildut, Porspoder et Landunvez) sont traitées par la station de traitement des eaux usées (« station d'épuration » ou STEU) de St Déneec située à Porspoder. Cette station est exploitée depuis plus de 10 ans sans jamais avoir reçu l'autorisation réglementaire d'exploitation.
- Cette station avait été dimensionnée et construite pour traiter les eaux usées de 6800 habitants. Mais seulement autorisée pour 3400 habitants, en attendant sa mise à niveau, elle fonctionne donc à la moitié seulement de ses capacités nominales, et ne peut plus desservir de logements.

4 Les travaux

Au fil du temps, ça se « complique » :

- Après des années d'inaction de la part des collectivités (Syndicat intercommunal d'assainissement, puis la CCPI), cette dernière relance des études car :
 - Pollution des eaux de baignade de la plage de Melon à Porspoder imputée au ruisseau de Melon, où aboutissent finalement les eaux traitées de St Déneec,
 - Refus des services de l'Etat d'autoriser des extensions d'urbanisation dans la zone tant que la situation n'aurait pas été normalisée,
 - Projet de raccorder la commune de Brélès sur la STEU de St Déneec.
- Les solutions potentielles les plus simples telles qu'une augmentation de la surface

d'aspersion, un traitement plus poussé (« traitement tertiaire ») qui aurait autorisé le rejet direct dans un cours d'eau (le ruisseau de Melon), la réutilisation des eaux usées traitées ont été rejetées. Il faut noter que le **résultat de ces études sur les solutions alternatives n'est pas disponible.**

- La CCPI a donc choisi une solution très coûteuse et parfaitement douteuse.
 - Rejet dans le port de Lanildut (**canalisation de plus de 4 km pour que les eaux de St Dénéac (Porspoder) se déversent dans un ruisseau busé (utilisé par le ruisseau du Tromeur) dans l'anse de St Gildas (Lanildut)**), le tout pour un coût estimé à **2 M€.**

Et pour finir quel sera le résultat ?

- Le rejet dans le ruisseau du Tromeur (qui débouche à l'anse St Gildas) à Lanildut laissera s'écouler **les eaux usées encore chargées de pollution, dans l'Aber-Idult, déjà très pollué par les rejets en amont.** A noter que cet Aber abrite notamment la plage du Crapaud (que la CCPI tente de déclasser – plus de plage, plus d'analyse, aucune pollution) et l'unité conchylicole de Porscave, ainsi que le port de plaisance et des activités nautiques.



Vue Globale « de la station de St Denec (Porspoder) à l'anse St Gildas (en Lanildut, sur « l'Aber Idult) » et indiquant les cours d'eaux

5 Etudes bâclées

Les travaux ont donc démarré, puis ont été bloqués :

- Compte tenu de leur importance et de leurs impacts potentiels (sur l'environnement, la qualité de l'eau, la zone NATURA 2000 et au-delà le Parc Naturel Marin d'Iroise), ces travaux auraient dû faire l'objet d'une **autorisation nécessairement accompagnée d'une évaluation environnementale, et d'une enquête publique.** Il est tout à fait probable qu'une étude sérieuse aurait rendu impossible le projet prévu.
- De plus alors que les études prévoyaient un parcours **contournant les zones**

humides, les travaux conduits en grande partie pendant le confinement de mars à mai 2020 ont en fait suivi un cheminement plus court et **traversent des zones humides**.

- Les associations locales alertent les autorités, et attirent l'attention sur le fait que la solution prévue ne fait que détourner les pollutions éventuelles vers une zone sensible (estran dans l'Aber Ildut, proche de zones habitée). Les travaux sont donc stoppés.
- Le projet semblait donc bloqué, et le chantier à l'arrêt. **MAIS il a repris le 22 Mars 2021 selon le bulletin municipal de Lanildut**. Bien sûr, peu d'information disponible pour le public et les élus communautaires sur l'état du dossier et son avenir.

LOCALISATION DES ZONES HUMIDES



Vue Globale des canalisations avec zone humide, tracé prévu évitant les zones humides (en rouge), travaux réalisés (en noir) et terrassement vers l'anse St Gildas (en rouge)

La CCPI avait donc choisi de ne demander qu'une **autorisation simple**, procédure beaucoup plus légère, basée sur une étude conduite par le cabinet DCI. Déjà chargé par la CCPI de la rédaction des dossiers réglementaires pour les eaux de baignade (« profils de plage »), ce cabinet a produit une étude dont les insuffisances sont évidentes :

- Cours d'eau du Tromeur rebaptisé en simplement « conduite d'eaux pluviales »,
- Mesures très limitées hors périodes de pollution,
- Débit de l'Aber Ildut augmenté,
- Modélisation insuffisante.



Tout ceci a pourtant suffi pour obtenir une autorisation préfectorale. Autorisation qui va d'ailleurs bien au-delà du champ de la demande, car elle en profite pour régulariser discrètement la situation réglementaire inconfortable de la STEU de St Dénéac en autorisant, sous prétexte de ces travaux, à une mise à niveau.

Donc ce **dossier est truffé de contrevérités et de « non-dits »** :

- Présentation environnementale fautive, analyses non complètes, site de rejet inexact, débit rivière surévalué, tracé au sein de zones humides, non-respect du tracé initial, cartographie erronée au sein du dossier de déclaration
- Site du rejet classé Natura 2000, le rejet se ferait en zone ZNIEF, impact sur le parc marin d'Iroise, la zone conchylicole de Porscave, les plages de Lanildut...



L'anse St Gildas (en Lanildut, sur « l'Aber Idult »). Marée haute. Remarquez le parking au milieu de l'illustration sous le niveau de l'Aber (c'est l'endroit d'arrivée des buses). Remarquez aussi la digue.

6 Et l'évacuation

Les travaux terrestres ont été effectués, le terrassement achevé, les buses arrivent donc à l'anse St Gildas. **Pourtant le mode d'évacuation vers l'estran n'est toujours ni connu, ni validé.** Après l'intervention de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (la DDTM) qui se dit face à une situation « non maîtrisée » par la CCPI. Arrêt du chantier « en attendant de trouver une solution acceptable sur les 500 derniers mètres de la canalisation ».

Et pour terminer, ce projet peut également être dangereux pour les personnes et les biens, le rejet dans l'Aber Idult, prévu dans l'anse de St Gildas à Lanildut, **zone submersible** protégée par une **digue ancienne** (datant de 1850), sur D27 ; le tout va donc être fragilisé.

7 Le tribunal

Nous avons engagé des procédures au **Tribunal Administratif** et avons été déboutés 2 fois :

1^{ère} fois, rejet :

- « pas de travaux possibles, car autorisation de travaux caduque (circulez, rien à voir, pas de travaux possibles) »... et pourtant travaux il y avait !



2^{ème} fois, encore un rejet.

- « le rejet des eaux usées ne se ferait pas dans l'Aber-Ildut », en fait il est 90 m en amont dans une buse (l'estuaire du cours d'eau du Tromeur est busé) qui se jette... dans l'Aber-Ildut. On marche sur la tête !

Le 5 Octobre 2023 ; lors de la 3^{ème} procédure, Le Tribunal Administratif :

1. **Annule l'arrêté du 7 avril 2021 du préfet du Finistère** portant prescriptions particulières relatives au système d'assainissement de Porspoder
2. **Enjoint à la communauté de communes du Pays d'Iroise de suspendre les travaux de raccordement de la station d'assainissement de Porspoder** au nouveau point de rejet des eaux usées jusqu'à ce que le préfet du Finistère statue, de nouveau, sur le dossier de demande qu'il lui appartiendra de déposer s'agissant des conditions de rejet des eaux usées.
3. Demande à l'Etat de verser à Mme Donval, à l'association pour la Protection et la Promotion de la Côte des Légendes, à l'association Avenir et Environnement en Pays d'Iroise et à l'association Eau & Rivières de Bretagne la somme globale de 2 000 euros au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

L'arrêté du Préfet est donc **annulé**, La CCPI a dû **suspendre les travaux**. La CCPI, son **projet fou, incompréhensible et hors de prix, retoquée !**

- Des kilomètres de terrassement, sans respecter l'environnement !
- Des buses encore et encore, posée !
- Travaux lancés sans maîtriser l'évacuation de ces eaux usées !
- Un dossier mensonger !
- Estimation de 2 M€ gaspillés (perte sèche pour les administrés, donc NOUS) !

Ce projet a déjà coûté **presque un an de fonctionnement du service d'assainissement collectif de toute la CCPI, soit en moyenne plus de 50 euros pour chaque foyer abonné au service, donc à ceux qui ne polluent pas les plages !** A ce jour, le seul bénéficiaire entrevu est celui des entreprises de travaux publics qui ont enterré des kilomètres de tuyaux dans la campagne et les zones humides.

Nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi s'y prendre de cette façon, pourquoi ne pas fonctionner en toute transparence. Pourquoi un tel gâchis ? comment dépenser tant d'argent en toute impunité ?

8 Et maintenant ?

A ce jour les travaux sont donc stoppés. Nous avons gagné une manche, la CCPI se garde de communiquer officiellement.

MAIS ATTENTION, ce n'est que la 1^{ère} manche, rien n'empêche le préfet de revalider son arrêté. Ni la CCPI, sûrement très vexée, de relancer cette machine infernale, et de continuer à dépenser des centaines de K€, le tout sans aucune concertation avec les habitants, ou les associations.

Et nous avons la « douce impression » que c'est ce qui se passe, encore en catimini...



Ruisseau de Melon :

- Tout d'abord, il faut remarquer que la seule installation de rampes UV à St Denec (Porspoder) a fait baisser drastiquement la concentration des eaux usées en bactéries, au point que désormais l'eau traitée est plus propre que l'eau du ruisseau de Melon ; Il y a donc eu des travaux à St Denec...
- Pourtant, la plage de Melon est toujours polluée ! (c'est donc que la pollution vient sûrement d'ailleurs... tiens, tiens, étrange...)

Plage du Crapaud :

- Autre décision étrange, le déclassement de la plage du Crapaud. C'est juste la principale plage de Lanildut. Cet endroit n'est plus référencé auprès de l'ARS (Agence régionale de santé) et donc qu'aucune surveillance de la qualité des eaux de baignade n'y est effectuée.
- Pour ce faire, création d'un nouveau règlement de police contenant un nouveau plan, débarrassé des zones de baignades balisées, et surtout un article 84 modifié qui indique que la baignade n'est donc plus tolérée.
- Le Préfet avait signé un arrêté le 10 Juin 2022 prescrivant une évaluation environnementale pour le projet de rejet des eaux usées de Saint Dénec dans l'aber lldut en indiquant que :
 - « *Le milieu récepteur présente des sensibilités en matière de biodiversité et le rejet est susceptible de créer des incidences notables considérant les usages anthropiques et pratiques possibles de baignade et pêche à pied dans l'estran* »
- La CCPI pense-t-elle réellement qu'en interdisant la baignade au Crapaud, elle pourra se soustraire à l'évaluation environnementale prescrite par le Préfet de Région ?

Remise en cause du caractère conchylicole de l'Aber lldut :

- Comme indiqué dans ce document, nous sommes actuellement en zone conchylicole. Mais le Comité Régional de la Conchyliculture, à l'origine du classement de la zone, vient de confirmer que des discussions sont en cours, que l'Etat se pose des questions sur la pertinence de cet outil pour protéger cette activité.
- Un petit « retour arrière » nous apprend que
 - En 2010, la CCPI a fait construire un bâtiment proche du port de Porscave, bâtiment resté inoccupé jusqu'en 2017.
 - A partir de 2017, le bâtiment est loué au Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord (création d'un centre de recherche, sélection des souches les plus rustiques et les plus résistantes ; l'objectif étant de réensemencer des gisements naturels d'huîtres plates dans la rade de Brest.
 - En Avril 2022, la CCPI vend ce bâtiment au Comité Régional de Conchyliculture (Ouest France du 18 avril 2022)
 - En Juin 2023, le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) Bretagne Nord, obtient, par arrêté préfectoral, le classement de la zone en zone conchylicole, afin de protéger son activité.
- Et aujourd'hui on apprend la remise en cause du caractère conchylicole de l'Aber, si elle aboutit, pourra ainsi faciliter la mise en œuvre de ce projet fou.
- Ouest-France a enquêté et consacré un article sur ce sujet le jeudi 11 avril 2024.



Vous l'avez compris ce dossier a été traité par la CCPI dans une très grande opacité, certains élus – et encore moins les citoyens – n'ont pu accéder aux informations correspondantes, Nous avons ont été informé essentiellement par la presse et notre réseau. Les travaux réalisés ont porté atteinte aux zones humides, et n'auraient pas pu être autorisés si une demande réglementaire avait été déposée.

Malgré une décision de justice, la CCPI semble vouloir reprendre et terminer ce dossier. Pour ce faire, elle tente, promet, des actions qui lui permettrait de passer outre certaines décisions. Nous serons, vous aussi, je l'espère, vigilants et intraitables pour faire cesser ce projet démesuré et onéreux. Et aussi œuvrer pour la mise en place d'un mode de fonctionnement démocratique et transparent.

